



Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 22 septembre 2025 -

Madame le Maire Carole SAGUET ouvre la séance à 18h30.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame Sylvie AUGUSTE (excusée).

L'ordre est le suivant :

- **Groupement de commande produits de déneigement ;**
- **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2025 ;**
- **Tarification pour le prêt de matériel ;**
- **Remboursement de frais pour travaux non conformes ;**
- **Demande de subvention exceptionnelle ;**
- **Demande de subvention pour acquisition de terrain.**
- **Questions diverses.**

Groupement de commande produits de déneigement

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°2021-109 en date du 07/10/2021, les Villes de Châlons-en-Champagne, Saint-Memmie, Condé-sur-Marne, Saint-Gibrien, Saint-Etienne-au-Temple, Vraux, Matougues, Jâlons, Fagnières, Mourmelon-le-Grand, Les-Grandes-Loges, L'Épine, Recy et la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ont constitué un groupement de commandes sur le fondement de l'article L.2113-6 du code de la commande publique afin de disposer d'un marché pour la fourniture de produits de déneigement. Ce marché prendra fin le 12 décembre 2025.

Afin d'assurer la continuité de ces prestations, il convient de relancer une nouvelle consultation.

Comme pour le précédent marché, il reviendra au titulaire d'assurer la fourniture des produits de déneigement.

Dans la mesure où cette prestation peut à nouveau intéresser la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne mais également chacune de ses communes membres, une démarche d'information vis-à-vis de ces dernières sera menée afin de connaître leur intérêt pour une telle procédure.

Il est alors proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en œuvre une procédure en groupement de commandes, telle que prévue par l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer un groupement de commandes pour un marché de fourniture et pose de matériel de signalisation routière verticale sur voirie avec la Ville de Châlons-en-Champagne, la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et les communes membres de la Communauté d'agglomération intéressées.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2025

Madame le Maire rapporte que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour l'agglomération, s'est réunie le 26 juin 2025 et qu'elle a évalué les transferts de charges opérés entre la Communauté d'agglomération et les Communes de son territoire au cours de l'année 2025.

En ce qui concerne Recy, le montant des attributions de compensation définitives 2025 est arrêté au montant de 113 772 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2025.

Tarification pour le prêt de matériel

Madame le Maire explique à l'assemblée que la commune met à la disposition des habitants des tables et des chaises. Elle propose de fixer des tarifs actualisés ainsi que le coût facturé pour le remplacement de matériel qui aurait été détérioré.

À cet égard, pour la location, il est proposé les prix suivants :

- Table en plastique : 1,00 € pièce
- Chaise en plastique : 0,50 € pièce

En cas de détérioration du matériel, le coût facturé est le suivant :

- Table en plastique : 160 € par table
- Chaise en plastique : 20 € par chaise
- Table en bois : 300 € par table
- Chaise en bois : 90 € par chaise

Il est précisé que les tables et les chaises en bois sont mises à disposition uniquement lors de la location de la Salle des Fêtes Maurice SIMON ou de la salle Orange.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de prêt et de facturation en cas de détérioration ci-dessus.

Les règlements d'utilisation des salles et du matériel seront modifiés dans ce sens.

Remboursement de frais pour travaux non conformes

Madame le Maire rappelle les travaux d'aménagement entrepris dans la salle de bain du logement au 6 rue des Tournelles.

Cependant, ces travaux font état de malfaçons engendrant des fuites à répétition dans le logement.

Malgré plusieurs relances auprès de l'entreprise chargée des travaux, ces fuites n'ont pas été réparées.

Dans ces conditions, Madame le Maire a demandé à l'entreprise le remboursement des travaux réalisés mais non-conformes à la commande passée, soit un montant de 480 €.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de refacturer **480 €** à l'entreprise concernée au titre des travaux non-conformes.

Cette somme sera appelée via un avis des sommes à payer après l'émission d'un titre de recettes.

Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier qu'elle a reçu de l'Association « 3 Mam's et un désert » qui sollicite une subvention pour la participation au Trek des Gazelles 2026.

Cet évènement 100 % féminin, solidaire et écoresponsable invite les femmes à marcher ensemble dans la sororité à travers diverses régions du Maroc, dans le but de récolter des fonds pour chaque kilomètre parcouru.

Le budget prévisionnel fait état d'un montant global de 12 000 €, couvrant les frais d'inscription, de transport, de logistique et d'équipement.

Madame le Maire propose de verser à l'Association la somme de 500 €, dès lors que l'inscription au Trek des Gazelles sera devenue définitive impliquant une participation à l'épreuve.

Si le projet ne devait pas avoir lieu, pour quelque raison que ce soit, cette subvention ne serait alors pas versée et, dans le cas où la subvention aurait été versée avant une annulation éventuelle de la manifestation, elle serait remboursée.

Le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide de verser la somme de 500 € à l'Association « 3 Mam's et un désert » dans le cadre de leur projet associatif.

Demande de subvention pour acquisition de terrain

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai dernier par laquelle la commune de Recy se porte acquéreur des parcelles dites du « **Parc PASTRES** », situé rue des Tournelles, cadastrées **AH 117** (407 m²), **AH 118** (122 m²), **AH 119** (3 151 m²), **AH 120**, pour partie, (1 940 m²), pour une surface totale de 5 620 m².

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de cette acquisition, il convient de déposer des dossiers des demandes des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de la Marne, de l'État, de la Région, de l'Europe et tout autre partenaire public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de solliciter les aides auprès des différents partenaires cités ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Sens unique rue des Étangs

Madame le Maire explique qu'elle a été sollicitée par des riverains de la rue des Étangs qui font remarquer des problèmes de stationnement et demandent à pouvoir passer la rue en sens unique.

Pour répondre au mieux à la demande des riverains, un sondage a été diffusé à toute la rue des Étangs et il en ressort un vote défavorable à un sens unique.

Dans son courrier de retour aux riverains, Madame le Maire rappelle les règles de stationnement, notamment le fait de privilégier les places créées sur chaque parcelle, comme le prévoit le Plan Local d'Urbanisme.

Navette Mont Héry

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le service de navette proposé aux Recyots que le souhaitent pour se rendre au Mont Héry pour y faire leurs courses est pérennisé.

Actuellement, 4 personnes utilisent régulièrement ce service mis en place par l'ESAT de Châlons en Champagne.

Travaux salle de bain 4 rue des Tournelles

Les travaux de rénovation des salles de bain des logements communaux de la rue des Tournelles sont terminés. Après le logement au 2, les travaux au numéro 4 viennent de s'achever.

CDD remplacement

Madame le Maire explique à l'assemblée que pour pallier une absence d'un agent communal, un contrat à durée déterminée a été signé le temps de cette absence.

Salon des Arts et du Terroir

Madame le Maire porte à la connaissance des conseillers l'invitation du Comité des Fêtes - Recy vit pour le vernissage du 12^{ème} Salon des Arts et du Terroir qui aura lieu le samedi 11 octobre à 11 heures.

Réunion questionnaire Aînés

Madame le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de participer à une réunion pour la réalisation d'un questionnaire à destination de aînés de la commune afin de connaître leurs attentes en matière de services et de logements sur la commune. La réunion se tiendra le mercredi 1^{er} octobre à 18h30.

Recyclerie

Françoise BERTRAND BOCKSTAL explique au Conseil Municipal que la Recyclerie de Châlons en Champagne cherche des membres partenaires pour accueillir différentes actions comme le stockage de meubles, des ventes éphémères ou encore des « Boîtes à sport » destinées à des activités sportives avec la mise à disposition de balles et ballons et autres tables de ping-pong.

L'idée est validée par le Conseil Municipal.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame le Maire informe que les réunions de travail autour du futur PLUi se poursuivent. Phase de zonage en cours à figer d'ici fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

À Recy, le 22 septembre 2025.

Le Maire,
Carole SAGUET

